

# LES QUOTAS REGIONAUX POUR ½ FINALES

- ” Actualisés chaque année (Chiffres au 31/08)
- ” Basés sur le nombre de licenciés (cadets, juniors, seniors) de chaque département composant une ligue

Licences	Quotas/ cat de poids
De 1 à 100	1
De 101 à 200	2
De 201 à 300	3
De 301 à 700	4
De 701 à 900	5
De 901 à 1100	7
Plus de 1100	9

# Quotas des ligues Chpt de France 1<sup>Division</sup> par équipes

## Méthode de calcul des quotas

- - 35 000 Licences = 1 équipe
- 35 001 à 55 000 = 2 équipes
- 55 001 à 100 000 = 3 équipes
- +100 000 Licences = 4 équipes

## **DOM-TOM et Corse:**

Qualification 1ere division par équipes dans la ligue (pluri-départementale) de leurs choix

# Quotas des ligues Chpt de France par équipes Cadets, Juniors et 2D

## Méthode de calcul des quotas

- - 35 000 Licences = 2 équipes
- 35 001 à 55 000 = 3 équipes
- 55 001 à 100 000 = 4 équipes
- +100 000 Licences = 8 équipes

**DOM-TOM et Corse = 1**

Remarques: Les clubs terminant sur le podium lors des championnats de France par équipes de clubs Cadets 1D, Juniors 1D et Seniors 2eme Division octroient un bonus à leurs ligues d'appartenance pour la saison suivante

# Quotas des ligues Chpt de France Cadets 2D et championnat de France Cadets « Espoirs »

## **Méthode de calcul des quotas**

- 1 Quota par catégorie de poids et par Comité

Exemple la ligue des Hauts de France possède 5 comités, elle peut donc inscrire 5 judokas par cat de poids aux deux compétitions référencées

Remarque: Les quotas sont régionalisés

# Quotas des ligues Chpt de France Seniors 2D et 3D

## **Méthode de calcul des quotas**

- 2 Quotas par ancienne ligue
- 8 Quotas pour IDF

## LES QUOTAS REGIONAUX POUR LA COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE MINIMES

- “ Actualisés chaque année (début octobre)
- “ Basés sur le nombre de licenciés minimales de chaque ligue

Licences Minimales Ligues	Quotas/ cat de poids
De 1 à 2000	2
De 2001 à 3000	3
De 3001 à 3500	4
De 3501 à 6000	5
Plus de 6000	8